

> **ARTICLE 12 : ATTRIBUTION DES POINTS AUTOCROSS, RALLYCROSS, CAMION CROSS, FOL CAR, CROSS CAR.**

Classement	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
Catégorie	12	10	8	7	6	5	4	3	2	1

ou Classe ou Division

Pour les classes de moins de cinq partants, les points seront divisés par deux.

> **ARTICLE 13 : AUTOCROSS**

TOURISME

13.1 Le classement se fera selon les résultats obtenus par catégorie.

13.2 Prix distribuables : total minimum de 650€ + coupe aux deux premiers. La distribution sera au minimum de :

1^{er}: 350€ 2^{ème}: 300€

BUGGY

13.3 Prix distribuables : total minimum de 650€ + coupe aux deux premiers. La distribution sera au minimum de :

1^{er}: 350€ 2^{ème}: 300€

> **ARTICLE 14 : RALLYCROSS**

14.1 Le Classement se fera selon les résultats obtenus par division.

14.2 Prix distribuables : total minimum de 350€ + coupe aux deux premiers. La distribution sera au minimum de : **1^{er}: 350€**

> **ARTICLE 15 : FOL CAR**

15.1 Toutes les épreuves seront retenues. Le classement se fera selon les résultats obtenus par classe.

15.2 Prix distribuables : total minimum de 1350€ + coupe aux premiers de chaque classe. La distribution sera au minimum de :

classe 3 : **1^{er}: 220€ 2^{ème}: 160€ 3^{ème}: 105€**

classe 2 : **1^{er}: 220€ 2^{ème}: 160€ 3^{ème}: 105€**

classe 1 : **1^{er}: 220€ 2^{ème}: 160€**

> **ARTICLE 16 : SPRINT CAR – CAMION CROSS – 2CV CROSS**

16.1 SPRINT CAR

Super Sprint : Prix distribuables : total minimum de 200€ au premier et 100€ au deuxième.

Maxi Sprint : Prix distribuable : 200€ au premier.

Junior Sprint : Prix distribuables : total minimum de 200€ au premier et 100€ au deuxième.

16.2 CAMION CROSS

Prix distribuables : total minimum de 100€ au premier.

> **ARTICLE 17 : CHAMPIONNAT FÉMININ**

17.1 Seront récompensées les pilotes féminines figurant dans les trente premières de chacun des classements définis ci-dessus et dans la 1^{ère} moitié du classement.

17.2 Prix distribuables : total minimum de 1000€ répartis sur les 8 championnats, plus coupes.

> **ARTICLE 18 : VÉHICULES HISTORIQUES**

L'attribution des points se fera selon l'article 7. Toutes les épreuves sont retenues pour le classement. **Prix distribuables : un trophée au premier en rallyes VH et un trophée au premier en course de côte VH.**

> **ARTICLE 19 : CHALLENGE DES COMMISSAIRES**

19.1 Les commissaires seront tenus de faire apposer un visa attestant de la fonction dans le cadre d'une épreuve de la ligue et de faire parvenir au siège de celui-ci, le ou les passeports avant le 1^{er} décembre de l'année, faute de quoi ils ne seront pas classés. Pour chacune des épreuves de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie :

Sur 1 journée : 1 point

Sur 2 jours ou sur 1 jour et 1 nuit : 2 points

19.2 Les trois premiers recevront une coupe.

Les dix premiers recevront une dotation équivalent au montant de la licence de commissaire et en complément, une dotation minimum de : **1^{er}: 160€ 2^{ème}: 130€ 3^{ème}: 80€**

19.3 Tout commissaire signalé par un organisateur comme « absent non excusé » lors d'une épreuve sera exclu du classement.

SITE DE LA LIGUE : WWW.AUTO-SPORTS-NORMANDIE.ORG